

AR PREFECTURE

017-211701099-20190814-14_08_2019_596-AI
Regu le 14/08/2019

**COMMUNE DE CLAVETTE
CHARENTE-MARITIME**

Affiché en Mairie
du 14/08/2019
au

**ARRETE N° 14-08-2019-59AP
PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE AU PREMIER MAIRE-ADJOINT**

Madame le Maire de Clavette,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

Vu l'arrêté n° 31-03-2014-24AP en date du 31 mars 2014 portant délégation de fonction au premier maire-adjoint, et notamment la partie I – dans le domaine de l'urbanisme, ainsi que l'article 1, par lequel elle a donné délégation à Monsieur Jean LARRIBOT, premier adjoint, pour les fonctions et missions relatives aux questions liées aux affaires liées à l'urbanisme :

- Participations à la réalisation d'équipements publics (P.V.R. ; P.R.E.)
- Certificats d'urbanisme
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables.
- Travaux de révision de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Vu l'arrêté n° 31-03-2014-24AP en date du 31 mars 2014, et notamment la partie I - dans le domaine de l'urbanisme, ainsi que l'article 2, par lequel elle a donné délégation permanente à Monsieur Jean LARRIBOT, à l'effet de signer tous les documents, courriers et décisions liés aux dossiers énoncés à l'article 1 ;

Vu l'arrêté n° 23-07-2019-52AP en date du 23 juillet 2019 portant retrait de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean LARRIBOT, premier maire-adjoint, dans le domaine des affaires liées à l'environnement et au cadre de vie, et dans le domaine des affaires financières ;

Considérant le courrier de Monsieur Jean LARRIBOT, premier maire-adjoint, reçu le 25 juillet 2019, par lequel ce dernier renonce à la délégation d'urbanisme ;

Considérant qu'il convient de prendre acte de cette situation et de la volonté clairement exprimée de Monsieur Jean LARRIBOT, premier maire-adjoint, de conserver sa fonction d'adjoint au maire sans délégation ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 31-03-2014-24AP en date du 31 mars 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean LARRIBOT, premier adjoint, est abrogé.

Article 2 :

L'indemnité de fonctions versée à Monsieur Jean LARRIBOT ne sera plus versée à compter de la date du caractère exécutoire du présent arrêté.

AR PREFECTURE

017-211701099-20190814-14_08_2019_59B-AI
Reçu le 14/08/2019

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Article 4 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier municipal
- L'intéressé

Fait à Clavette, le 14 août 2019,

Le Maire,
Sylvie GUERRY-GAZEAU



Affiché en mairie le : 14/08/2019

AR PREFECTURE

017-211701099-20190814-14_08_2019_59E-AI
Regu le 14/08/2019

Monsieur LARRIBOT Jean

CLAVETTE le 23 juillet 2019

6 Croix Fort

17220 CLAVETTE

Port : 06 60 28 52 40

REÇU LE

25 JUL. 2019

Mairie
de CLAVETTE

Objet : Renoncement à la délégation d'Urbanisme du 1^{er} Adjoint

Madame le Maire,

Elu par le conseil Municipal de CLAVETTE 1^{er} Adjoint en charge des questions liées à l'Urbanisme, l'Environnement, Cadre de vie et Espaces verts en date du 31 mars 2014 .

Vous souhaitez me retirer certaines délégations : l'environnement, cadre de vie et espaces verts tout en conservant l'Urbanisme. Cela pour des raisons politiques liées au non approbation du budget voté à bulletins secrets le 6 Mai 2019.

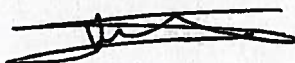
Les délégations attribuées en début de mandat à un adjoint sont pour moi un contrat de confiance. Cela ne peut être rompu à moitié.

Je vous informe par la présente de ma renonciation à la délégation d'urbanisme ainsi que de ma participation (en remplacement de madame le Maire) aux réunions de la CLECT. A partir de ce jour, je reste donc 1^{er} adjoint sans délégations, ni indemnités, seulement officier de police judiciaire et d'état civil.

Je vous remercie de prendre acte de ce renoncement à compter de la réception de cette lettre ; d'en informer le Conseil Municipal et Monsieur le Préfet.

Je vous remercie. Recevez, Madame mes sincères salutations.

Mr LARRIBOT Jean





Document No. 100-100000

Document No. 100-100000

REC'D
JUL 11 1964
U.S. DEPT. OF JUSTICE

U.S. DEPT. OF JUSTICE
RECEIVED
JUL 11 1964

Copy furnished to the Department of Justice by the FBI

Document No. 100-100000

The following information was obtained from the files of the FBI on July 11, 1964:

On July 11, 1964, the FBI received information from the [redacted] that [redacted] had been [redacted] in [redacted] on [redacted] at [redacted].

The [redacted] of [redacted] was [redacted] on [redacted] at [redacted].

The [redacted] of [redacted] was [redacted] on [redacted] at [redacted].

The [redacted] of [redacted] was [redacted] on [redacted] at [redacted].

The [redacted] of [redacted] was [redacted] on [redacted] at [redacted].

U.S. DEPT. OF JUSTICE

JUL 11 1964